sement passagère et ne semble pas laisser de traces fâcheuses. Mais la plupart des cyclistes, après une course un peu longue, ont, sans s'en douter, un nuage d'albumine dans l'urine.

On a signalé aussi des congestions du foie, des arthrites, et des inflammations osseuses chez les adolescents dont le développement n'est pas encore accompli : ce sont des accidents dont il est bon d'être prévenu, quoi qu'ils soient moins fréquents que les autres.

*

En somme, à qui doit-on défendre l'exercice de la bicyclette ? D'abord à tous ceux qui sont atteints d'une maladie du cœur ou de l'appareil circulatoire. Chacun doit s'en rapporter sous ce rapport à l'avis de son médecin.

Il faut, pour la même raison, empêcher de monter à bicyclette les enfants qui relèvent d'une maladie fébrile, car chez ces petits convalescents le cœur est toujours plus ou moins fatigué.

D'ailleurs, il est sage de ne pas permettre cet exercice aux enfants avant l'âge de 12 ou 15 ans, et encore doivent-ils en user avec modération.

La bicyclette ne vaut rien non plus pour tous ceux qui ont une affection des poumons, et particulièrement pour les tuberculeux à qui toute espèce de fatigue est nuisible. L'abus de la pédale peut même aggraver très rapidement leur état. J'ai été témoin l'été dernier du fait suivant : un garçon de dix-huit ans faisait souvent aux environs de Paris des excursions de cent kilomètres et plus. Il avait eu déjà quelques crachements de sang, qu'il avait cachés à ses parents de peur qu'on lui défendît son sport favori.

Un jour, au retour d'une de ces courses folles, il fut pris d'une congestion pulmonaire, et en six semaines il a été emporté par une phtisie aiguë, malgré les soins d'un de nos maîtres les plus éminents chez qui il était employé.

Si je signale ces dangers, ce n'est nullement avec la pensée de blâmer un exercice qui, de l'avis unanime est excellent en principe; c'est pour faire réfléchir les imprudents qui, en prenant la bicyclette pour remède à tous les maux risquent parfois leur vie à cette médication.

Non, la bicyclette n'est pas un de ces remèdes de bonne femme dont on dit que si ça ne fait pas de bien, ça ne fait au moins pas de mal. Le remède, au contraire, est excellent ou très mauvais. Il s'agit donc de ne pas se tromper. Dr Maurice Gauja.

(Reproduction interdite).

MONSIEUR DE PARIS

M. de Paris prend sa retraite. Il démissionne et passe la main à son fils, M. Anatole Deibler, auquel est accordée sa survivance. Nous avons eu à nous occuper naguère de ce dernier, à propos de son récent mariage.

Nous ne répéterons donc pas ce que tout le monde sait, que le nouvel exécuteur des hautes œuvres, — M. Anatole, comme l'appellent familièrement ses voisins, dans son quartier, — est âgé de trente-trois ans seulement.

Le visage encadré d'une barbe châtain brun, l'œil très doux et comme voilé d'une certaine tristesse, il possède une physionomie fort sympathique, et l'on ne peut s'empêcher de songer, en le voyant, aux fatalités qui pèsent sur certains noms. M. Anatole Deibler essaya d'échapper à cette fatalité; il fut longtemps employé dans un grand magasin de nouveautés. Sans doute, il eut beaucoup à souffrir du vieux préjugé qui pesait sur la profession de son père, puisqu'il se détermina à ne plus essayer de remonter le courant. Il quitta son rayon, devint premier aide aux exécutions paternelles et, finalement le voici exécuteur en chef à son tour. Peut être M. Deibler sera-t-il, par lui, la souche d'une longue dynastie comme celles des Samson.

***

Revenons à M. Deibler père. Sa biographie sera courte. Exécuteur en province à l'époque où chaque cour d'appel avait le sien, il exerça modestement son metier, sans faire beaucoup parler de lui, de 1860 à 1871, date à laquelle il devint premier aide de M Roch, bourreau de Paris. Il participa à toutes les exécutions de son chef qu'il remplaça en 1879 lorsque celui-ci fut frappé d'apoplexie.

M. Deibler compte donc trente-huit ans de service dont dix-neuf en qualité d'exécuteur en chef. C'est tout ce qu'on sait de sa vie, car il se montra toujours très réservé, timide même, et peu enclin aux confidences. Cette timidité lui a même joué de mauvais tours dans certaines exécutions difficiles où il fallait un grand sang-froid. On raconte notamment que ses débuts, comme successeur de Roch, à Versailles, furent marqués par un incident pénible. Il avait affaire à un nommé Laprade, charmant garçon âgé de vingt ans, qui avait, en 1878, tué son père, sa mère et sa grand'mère à coups de fusil, et achevé à coups de serpe son père.

Les deux femmes, il les avait « finies », avec la crosse de son arme. Or, le 19 mai 1879, quand il fallut l'exécuter, il fit une telle résistance que M. Deibler, dit-on, lui cogna la tête sur le pavé pour l'étourdir. Les reporters des journaux de Versailles protestèrent avec indignation : « J'aurais bien voulu vous voir à ma place ! » eût pu leur répondre M. Deibler.

M. DEIBLER

On sait encore que M Deibler habite Auteuil, dans une petite maison solitaire où il ne reçoit personne. Il logeait auparavant rue Vieq-d'Azir, non loin du canal Saint-Martin.

Mais, après les exécutions des anarchistes Ravachol, Vaillant et Henry, le propriétaire, craignant quelque attentat dont pâtirait son immeuble, lui donna congé et, grâce au préjugé auquel nous faisions allusion, M. Deibler eut quelque peine à trouver un nouveau domicile.

***

Voici un relevé récapitulatif des principales têtes que M Deibler eut à faire tomber au nom de la loi. Voici cette liste :

Prunier, à Beauvais, 13 novembre 1879, sur lequel fut pratiquée, pour la première fois, l'autopsie immédiate, démontrant que le corps du supplicié n'a plus aucune sensation. Le sergent de ville Prévost (1879), qui avait assassiné un bijoutier, nommé Lenoble, coupé son corps en morceaux jetés dans les égouts et fait cuire la tête dans une marmite. Ménesclou, l'ignoble assassin d'une fillette de quatre ans, la petite Deu, qu'il avait essayé de brûler dans un poêle. Lantz, le parricide de Versailles, dont le crime ne peut pas se raconter.

Campi, le mystérieux et légendaire assassin de M. Ducros de Sixt et de sa sœur, rue du Regard. Puis Gamahut, l'assassin de Mme Ballerich, le chanteur des « Blés d'or » dont le crime eut pour les deux fils de la victime de si terribles conséquences. Gaspard et Marchandon, exécutés le même jour (11 août 1885), l'un pour le crime de la rue d'Angoulême, l'autre pour celui de la rue de Sèze. Pranzini (1er septembre 1888). Dauga, « la Terreur du Nord », ancien gendarme, qui avait commis des assassinats dans le Gers, les Vosges, le Pas-de-Calais, Meurthe-et-Moselle, etc., exécuté le 24 janvier 1890, à Nancy. Le caporal Géomay (23 mai 1890), les assassins d'Auteuil : Sellier le Manchot et Allorto...

Puis Eyraud, l'amant de Gabrielle Bompard, l'assassin de l'huissier Gouffé, dont les aventures ont fait tant de bruit (3 février 1891). Vodable, le « décapiteur » (août 1891); Berland et Doré, les sinistres gamins assassins de Courbevoie ; Ravachol, le 10 juillet 1893, à Mont-Brison, et Anastay, le sous-lieutenant, à Paris. Vaillant, l'auteur de l'attentat à la Chambre des députés, et Emile Henry, l'auteur de l'explosion du Terminus (1894); l'abbé Bruneau, assassin du curé d'Entrammes, à Laval, 30 août 1894. Caserio, l'assassin du Président de la République Carnot à Lyon, et en dernier lieu Carrara, le brûleur de cadavre.

***

« Comme on le voit, ajoute M. Grison, M. Deibler peut se reposer. Il a eu beaucoup de besogne et, parmi ses « clients », de nombreux assassins « de marque ». Sa gloire peut être satisfaite. »

A vrai dire, M. Deibler n'a jamais exercé un métier bien fatigant. Quoi qu'il en soit, M. Deibler pourra vivre encore plus retiré, si possible, et mettre ses cheveux blancs, sur lesquels ont neigé soixante-seize hivers, à l'abri des curiosités indiscrètes de la foule.

Peut être deviendra-t-il, comme son fils, un fervent de la pédale et de la « manille aux enchères »; car nous avions négligé ce détail, M. Anatole Deibler est très fort à ce dernier jeu. Il le pratique souvent dans certain café de l'avenue de Versailles, où tous les habitués le connaissent et échangent des coups d'œil malins lorsque M. de Paris, refusant de la couleur, s'écrie machinalement : — « Je coupe ! »

R.

La bande de Neuilly

Paris, 3 janvier. — C'est aujourd'hui que vient devant la cour d'assises l'affaire de la fameuse bande de Neuilly. Cette affaire est inscrite pour dix audiences.

Les accusés étaient au nombre de trente-trois. L'un d'eux, nommé Pigeron, est mort en prison. Le chef de la bande est un nommé Koch, âgé de 21 ans; il avait organisé celle-ci en trois équipes qui opéraient séparément. Pendant trois ans, il a littéralement fait régner la terreur dans la banlieue nord et est de Paris.

L'audace de ses coups de main était inouïe. Dans la seule nuit du 12 au 13 juillet 1897, l'une des équipes n'a pas commis moins de dix attaques nocturnes et deux personnes étaient grièvement blessées. Tout était bon à ces misérables; ils attaquaient et dépouillaient jusqu'à des vagabonds, des mendiants, des filles de barrières. Ils précipitaient ensuite leurs victimes dans le fossé des fortifications ou dans la Seine après ils les abandonnaient après leur avoir enlevé [illegible] vêtements.

La bande n'a pas à répondre de moins de 60 chefs d'accusation, vols qualifiés, attaques à main armée, attentats de toutes sortes.

Le plus âgé des accusés n'a pas vingt-quatre ans, la bande comprend aussi deux femmes.

Aech, pour son compte, est impliqué dans plus de soixante méfaits; il a juré d'étrangler son complice Michaud qui l'a principalement chargé; il a déjà tenté de le faire, au cours d'une confrontation devant le juge d'instruction, on eut toutes les peines du monde à se rendre maître du forcené. Aech a prétendu connaître les auteurs restés inconnus des derniers attentats anarchistes.

On dit aussi qu'il était l'instrument agissant dans les bombes dites du « vieux polonais » pour le compte de l'ex-agent et espion Dc rion. Peut-être les débats fourniront-ils des révélations intéressantes à ce sujet.

M. le conseiller Bonnet préside les assises. Il y a cinquante-neuf témoins. Le ministère public se propose de requérir la peine de mort contre quatre ou cinq des accusés.

Le fils du Schah de Perse assistera à l'audience.

Koch est interrogé. Il se montre cynique et gouailleur. Ses réponses n'apprennent rien de particulier.

Les complices à leur tour sont interrogés.

La plupart des accusés, ont déjà subi des condamnations pour vol ou pour coups, quelques-uns étaient à l'aise et volaient par dilettantisme.

Prieur avait pour mission spéciale de dresser les enfants que recrutait la bande aux vols à l'étalage.

Quand ils ne rapportaient pas assez ; il les piquait dans le dos avec une épingle.

Presque tous protestent de leur innocence.

L'audience est levée à cinq heures.

PRÉDICTIONS ET PROPHÉTIES

En parcourant un très curieux ouvrage, publié par M. l'abbé S..., et relatif aux prédictions de maître Cosme Ruggieri, le Florentin, astronome et favori de la reine Catherine de Médicis, mort en 1615, l'*Echo du Merveilleux*, a remarqué la justesse de diverses prédictions, faites depuis trois siècles, pour l'année qui vient de finir.

La défaite de l'Espagne, notamment, y paraît pressentie, en vers, sinon impeccables au point de vue de la forme, du moins très originalement savoureux au point de vue du fond :

Quand l'an viendra, signé d'ung ung, d'un huyet,
D'ung triple trois et de ung sept plus ung,
Peuple d'Europe sera vaincu et cuyet,
Et pleurera plus d'ung vaisseau défunct :
Sa flotte, en mer, ayant été battue,
Il laissera possession perdue...

Les projets du désarmement général du Tsar, y sont également prédits d'une manière assez caractéristique :

D'ung puissant roy viendront bonnes nouvelles,
Touchant la paix que l'on attend de Dieu :
Guerre à jamais devra fermer ses aisles
Et disparaître advec mort, sang et feu...

Nous nous en tiendrons là, poursuit l'*Echo du Merveilleux*, dans la citation de ces prophéties que d'aucuns d'entre nos lecteurs pourraient croire faites après coup; mais nous nous contenterons d'en extraire quelques-unes concernant l'année 1899, qui va s'ouvrir, pour ceux qui voudraient s'amuser à les suivre et à les contrôler.

A en croire Ruggieri, le mois de janvier sera pénible à l'un de nos souverains :

Au subvenir des lyesses passées,
Ung roi d'Europe aura dents esguassées,
Comme escholiers, manngeant, au pis aller,
Des prunes aigres, vertes, sans peler.

Février sera très défavorable aux Chinois ;

Sous les Poissons fairont piteuse mine
Les habitants ès villes de la Chine...

Mars nous amènera un grand naufrage :

Dans aries, quand paraîtra la lune,
Sept cents humains, dans la mer engloutis,
Disparaîtront avec mâts, voile et hune :
Peuples d'Europe en seront esbahis.

Selon l'astrologue de la reine Catherine de Médicis, l'Orient sera, en mai prochain, le théâtre de nouvelles guerres et de nouveaux combats :

Des deux Gémeaux quand viendra la tournée,
En Orient se verra gran' fumée.
Etant venus Monique et Stanislas,
Mort, feu et sang auront moult alterras.

Juin réservera à la ville de Paris une très curieuse surprise qui se résume dans le quatrain suivant :

Paris verra un savant intrépide
Haut s'élever, pourmenant dans le vide :
Ailes ne bras, non plus que pieds ne mains :
Par tête seule, il s'ouvrira chemins...

Attendons toujours. Sous le signe du Lion, c'est-à-dire en juillet, un des pays du Nord perdra son souverain.

Dans le Lyon, quand Phœbus entrera,
Grand deuil royal au ponant régnera.

L'affaire Dreyfus aura-t-elle l'heur de nous importuner pendant de longs mois encore ? C'est ce que l'on pourrait supposer à la lecture du curieux quatrain ci-après :

Pendant temps long, grand procès sur la terre
Susciterra bruits, dispute et colère.
Avec saint Roch, on verra saint Justin,
A ces débats, venir mettre la fin.

Nous en aurions donc encore jusqu'au mois d'août prochain. Quant aux prédictions se rapportant à la fin de l'année, l'une nous prédit une importante grève pour le mois d'octobre, une autre nous annonce la mort de N. S. P, le Pape pour le mois de novembre, et une troisième, un incendie épouvantable à Paris pour la veille de la Noël, toujours en 1899.

***

Voici, d'autre part, ce que prédit Mlle Couesdon. Ce que *1899 nous réserve :*

L'année ne sera pas aisée,
Des troubles vont éclater.
L'année ne sera pas aisée,
Des troubles vont aider,
Des malheurs ne sont pas éloignés.
La frayeur va l'aider,
Un grand péril doit éclater;
La France sera peu aisée,
C'est même rapproché.
Des ennemis vont l'aider,
Un [illegible] ne sera aisé,
Dont on ne sera pas aisé,
L'année ne sera pas aisée.

Sur l'éventualité d'une guerre entre la France et une autre nation :

La guerre n'est pas éloignée,
Des craintes vont aider
Une chose va y aider.
La guerre avec l'Angleterre;
Elle n'est pas éloignée.
La France n'est pas aisée
Mais elle sortira grandie
De ce pas malaisé.

L'Alliance avec l'Allemagne :

Faut un peu patienter.
On pourra y aider.
Il y a un peu à passer,
Un péril doit aider.

Et la question du désarmement ?

Faut même pas y penser.
Le Tsar essaye d'y aider.
Mais il ne faut pas se presser.

A propos de l'affaire

L'affaire n'est pas terminée.
Une chose va y aider;
Un changement doit aider.
Qui sous peu doit se manifester.
La revision sera ordonnée,
Du scandale va aider.
L'armée sera insultée,
Je vous l'ai annoncé.

L' « ange Gabriel » déclare ensuite que le pensionnaire de l'île du Diable reviendra en France, *mais cela ne prouve pas*, ajoute-t-il, que Dreyfus soit innocent, ni même qu'il sera réhabilité, malgré la campagne entreprise par ses partisans.

L'AFFAIRE DREYFUS

L'incident Bard-Quesnay de Beaurepaire
Importante déclaration

Paris, 3 janvier. — Un rédacteur du *Soir* s'est rendu, aujourd'hui, chez M. Grosjean, le magistrat de Versailles qui fut mis en cause à propos de l'incident Bard-Quesnay de Beaurepaire. Voici les principales déclarations faites par ce magistrat à notre confrère :

» Oui, j'ai bien entendu M. Quesnay de Beaurepaire qui contait le grave incident, dont il a été, pour ainsi dire, le seul et unique témoin. Oui, M. Bard, des dossiers à la main, ouvrant précipitamment la porte du cabinet de M. Quesnay, s'est écrié : « Mon cher Picquart, quel est votre avis sur la déposition du général Roget ? »

» Le démenti qui est parvenu aux journaux par le canal de l'*Agence Havas*, ne tient pas debout. Par qui a-t-il été lancé ? Je n'en sais rien. Au surplus, je ne me suis pas encore expliqué, bien que publiquement désigné par les journaux, mais par une raison de haute convenance, j'ai estimé qu'il appartenait à M. Quesnay de Beaurepaire de fournir d'abord au ministre un rapport sur l'affaire, avant d'intervenir moi même. »

» En de nos confrères, en désignant le général Gonse, a commis une erreur : c'est du général Roget qu'il s'agissait, ce qui est infiniment plus grave.

» Je puis ajouter que M. Quesnay de Beaurepaire a adressé, au Ministre de la Justice, un rapport détaillé de l'incident dans lequel il mentionne la malheureuse phrase, qui est reprochée à M. Bard. Soyez persuadé, que l'incident sera liquidé sous peu; M. Quesnay de Beaurepaire a trop d'énergie et trop de courage pour ne pas maintenir ce qu'il a avancé; il aime trop la vérité et la justice, pour dévier de la ligne droite. Voilà tout ce que je puis vous dire.

» Concernant l'incident, je puis vous en affirmer l'authenticité, à cela près, qu'il s'agissait du général Roget, au lieu et place du général Gonse : il ne peut y avoir d'équivoque, la scène s'est produite dans le cabinet même de M. Quesnay de Beaurepaire. »

— Avez-vous connaissance d'autres faits et d'autres incidents relatifs à l'affaire ?

— « Je connais des faits très graves, qui sont imputables au prévenu Picquart. Je ne puis les faire connaître, mais, si j'étais amené à témoigner publiquement, je n'hésiterais pas à faire mon devoir. En tête à tête, à qui que ce soit, je ne répondrai pas, mais en audience publique je parlerai. »

Voilà dit le Soir le résumé de notre entretien avec M. Grosjean; il nous excusera de publier, dans l'intérêt de la vérité et de la justice, les renseignements qu'il a bien voulu nous confier, et qui viennent éclairer, d'une façon si éclatante, les dessous de ce lamentable incident qui n'a pas de précédent dans les annales judiciaires.

Paris, 3 janvier. — A la première annonce faite par notre confrère le *Soir*, que M. Grosjean, juge d'instruction à Versailles, avait entendu raconter, par M. Quesnay de Beaurepaire, tout le détail de l'incident Bard, un rédacteur de l'*Agence Nationale*, s'est rendu auprès de M. Grosjean. Les déclarations faites à ce rédacteur par M. Grosjean, confirment les renseignements publiés par le *Soir*, et en augmentent la gravité.

A ces divers titres, nous croyons devoir reproduire intégralement sa réponse :

» Je reconnais parfaitement que les faits me concernant divulgués par votre confrère le *Soir*, à propos de l'incident Bard-Picquart sont exacts. C'est d'ailleurs là tout ce que je puis vous dire ; je réserve au garde des sceaux, mon chef suprême, la confidence de certains secrets et les noms de *certaines personnes absolument autorisées de qui je tiens ces secrets.*

» Je me garde donc à la disposition de M. Lebret, je dirai tout ce que j'ai fait à propos de l'incident Bard-Picquart, et bien d'autres choses plus importantes encore, connues de moi seul, concernant également l'affaire Dreyfus (sic).

» D'ailleurs, M. Quesnay de Beaurepaire en a entretenu il y a peu de jours le garde des sceaux, et il pourrait fort bien résulter, pour moi, de cette conversation, un ordre du ministre m'appelant à déposer devant lui.

» Alors seulement le chef de la magistrature française connaîtra plusieurs faits, dont je suis fermement résolu, en cas contraire, à emporter le secret dans ma tombe.

» Voilà tout ce que mon devoir et mon droit me permet de déclarer. »

Pourquoi le général Chanoine a donné sa démission

Paris, 3 janvier, — Le *Gaulois* de demain raconte, comme preuve nouvelle de la partialité de la Chambre criminelle, que le général Chanoine, alors ministre de la guerre, causait avec M. Sarrien, ministre de la justice, et M. Mazeau, premier président de la Cour de cassation des preuves du dossier secret établissant la culpabilité de Dreyfus, et que M. Mazeau déclara :

» Vous pourrez montrer, à la chambre criminelle, tous les dossiers secrets que vous voudrez : je connais l'état d'esprit des conseillers qui composent cette chambre ; rien ne les convaincra, car ils sont, dès aujourd'hui, décidés à casser l'arrêt du Conseil de guerre qui a condamné Dreyfus. »

C'est à la suite de cette conversation, révèle le *Gaulois*, que le général Chanoine résolut à donner sa démission, et à faire connaître à la Chambre l'avis que professait, sur les conseillers de la chambre criminelle, le premier président Mazeau.

Un incident de tribune empêcha seul M. Chanoine de faire allusion à la conversation qu'il avait eue avec M. Mazeau, en même temps qu'il annonçait sa démission motivée.

On aurait découvert un nouveau faux

Paris, 3 janvier. — On lit dans le *Soir* :

« Nous pouvons annoncer que, d'ici deux ou trois jours, le syndicat va faire déclarer que l'on a découvert un nouveau faux de l'état-major, et que c'est pour cette raison, que la chambre criminelle doit faire comparaître, devant elle, certains officiers, parmi lesquels le commandant Lauth. Cette dernière cartouche a déjà fait long feu. »

Chronique Locale
ROUBAIX

Nos artistes. — Nous trouvons dans le *Figaro* l'entrefilet suivant :

« Le départ précipité de M. Doumer, gouverneur général de l'Indo-Chine, aura pour effet de nous priver de son portrait au prochain Salon. Commencé par le distingué portraitiste M. Weerts, ce portrait, qui doit prendre place parmi les figures contemporaines, en 1900, a été brusquement interrompu. »

A la Paix. — *A propos de l'assemblée générale.* — On nous prie d'insérer la communication suivante concernant la dernière assemblée générale à la coopérative *La Paix*.

« Nous ne pouvons laisser passer, sans répondre, les articles que publie le journal l'*Egalité*. A propos de l'assemblée générale, ce journal dit : « Quinze cents personnes se trouvaient dans la salle. Nous donnons à ce dire un démenti formel; la salle de la coopérative *La Paix* ne peut contenir, même en ayant du monde sur les châssis et dans l'escalier de service, plus de neuf cents cinquante personnes.

» Puis quels moyens n'a-t-on pas employé pour avoir du monde. Deux jours avant l'assemblée du 25 décembre, une circulaire disait que les coopérateurs qui n'assisteraient pas à l'assemblée générale du 25 décembre ne recevraient pas leurs bénéfices.

» En admettant pour un instant que le chiffre de 1,500 coopérateurs assistant à l'assemblée soit exact, ce chiffre ne représente pas le quart des coopérateurs inscrits. Voilà le beau succès !!!

» Ils crient aussi « triomphe socialiste » ! mais nous pensions, Messieurs, que vous ne faisiez plus de politique !! Vous l'avez cependant bien dit dans une de vos circulaires.

» Nous disons, nous, que s'il y a eu victoire à Douai, elle a été remportée par nous, la Cour d'appel a confirmé en partie les jugements du Tribunal de Commerce de Roubaix, elle vous a condamné quoique vous avez pu dire à la presque totalité des frais sur l'appel en compétence et au quatre cinquième sur l'appel du séquestre, voilà Messieurs, une belle défaite.

» Ce n'est pas encore tout, vous avez été hués cette semaine dans les bureaux par un grand nombre de coopérateurs, bientôt vous le serez sur la voie publique, le temps est passé, Messieurs, où l'on prenait vos inepties pour des réalités !!

» Continuez! Continuez ! Messieurs, bientôt un nouveau verdict vous chassera pour jamais de la coopérative et justice sera rendue à ceux qui, depuis la fondation de la société, n'ont eu d'autre devise que : Travail et Economie.

» *Un groupe de coopérateurs.* »

Heureuses étrennes. — Sous ce titre, on nous adresse la communication suivante :

« Le comité de la Caisse de retraites « Les Prévoyants de l'Industrie et du Commerce Roubaisiens » est heureux d'annoncer aux sociétaires qu'il vient de recevoir un nouveau don de mille francs, généreusement offert par la maison D. Wibaux-Florin, (rue de la Fosse-aux-Chênes), en mémoire de feu M. Bonami Wibaux.

» Le comité a eu dernièrement le plaisir d'enregistrer aussi une nouvelle souscription de 200 francs au nom de M. A. Prouvost-Benat, boulevard de Paris.

» Se faisant l'interprète de tous les sociétaires, le Comité adresse ses remerciements les plus sincères aux généreux bienfaiteurs qui ont compris le but de la Société et viennent encourager les ouvriers soucieux de leur vieillesse.

» Tous renseignements sur le fonctionnement de la caisse de retraite « les Prévoyants de l'Industrie et de Commerce Roubaisiens » peuvent être demandés, 90, rue des Longues-Haies. »

L'organe des révolutionnaires roubaisiens et tourquennois a profité de la nouvelle année pour faire subir à son titre une importante modification : *L'Egalité, journal socialiste quotidien de Roubaix-Tourcoing* est devenu *l'Egalité de Roubaix-Tourcoing.*

Comme on le voit, les trois mots : *journal socialiste quotidien*, sont supprimés purement et simplement. Ils renfermaient cependant tout un programme.

Un fâcheux effet du somnambulisme. — Un homme de peine, Edouard Colpin, âgé de 25 ans, rentrait chez lui, rue de Wasquehal, cour Saint-Joseph, lundi vers midi, et peu après se mettait au lit.

Vers quatre heures, il se leva, sous l'empire du somnambulisme et pensant ouvrir la porte de la cage d'escalier, il ouvrit une fenêtre et tomba dans le vide d'une hauteur de quatre mètres environ.

En tombant à terre le somnambule se réveilla en poussant des cris qui furent entendus par des voisins. On s'empressa autour de lui et on le transporta dans sa demeure où il fut l'objet de soins empressés.

M. le docteur Isbecque, mandé en toute hâte, a constaté, outre de multiples contusions, une fracture de l'avant-bras droit, et a fait admettre le blessé à l'Hôtel-Dieu.

Un vol à la gare. — La série des vols continue. Cette fois les malfaiteurs ont opéré à la gare.

Lundi matin, le secrétaire du chef de gare, se rendant à son bureau, constatait qu'une somme de cinquante francs avait disparu de son pupitre. Le voleur n'avait rien fracturé, ayant eu la chance de trouver la clef du meuble.

Une plainte fut déposée au commissariat de police du 1er arrondissement et deux employés de la gare, sur qui pesaient des soupçons, furent arrêtés. l'un d'eux lundi soir, et l'autre mardi matin; peu de temps après, comme on ne pouvait relever contre eux aucune preuve, ils furent relaxés.

Un vol de déchets. — La police a arrêté, mardi matin, le magasinier de la maison Hubert Descrousseaux, représentant, rue d'Alsace.

Pendant l'absence de son patron, l'employé infidèle,

FEUILLETON DU 6 JANVIER 1899. — N° 9

FEU ROBERT-BEY
PAR ARMAND LAPOINTE

VII

— Ah ! monsieur, répliqua Paul, ne nous leurrons pas d'un fol espoir ! Nous sommes riches de votre amitié, de notre union, de notre ferme volonté de ne devoir notre existence qu'au travail, et cela doit nous suffire. Ma mère vous le disait tout à l'heure, et rien n'est plus vrai, notre position est relativement bonne et ne peut que s'améliorer. J'ai la ferme assurance que dans un an mes appointements seront augmentés; alors, ce sera l'aisance. Si nous regardons en arrière, que ce soit pour donner un souvenir de regret à celui qui n'est plus, et non aux richesses qu'il a laissées.

— Tu parles d'or, mon cher Paul, dit le notaire, et je n'attendais pas moins de toi, de ton intelligence, de ton courage, de ton cœur. Tu t'es fait homme en un jour, et homme vaillant, homme de volonté énergique et soutenue. C'est bien. Je suis content de toi, heureux de ne point m'être trompé sur ton compte. Mais laisse-moi agir à ma guise, et sois bien certain que je n'ai pas dit mon dernier mot.

— Oh ! mon ami, fit Constance, en jetant un regard de tendresse vers Paul, que vous me rendez fière de mon fils!

M. Bresson se leva.

— J'ai une visite à faire dans le voisinage, reprit-il, et, si elle ne se prolonge pas trop longtemps, je repasserai par ici. A tout à l'heure peut-être, dans tous les cas à dimanche. Charlotte, tu n'as rien à faire dire à ton amie Louise ?

— Mes remerciments et la commission que je vous ai donnée pour elle.

— Quoi donc ?

— Les deux baisers

— Oh ! celle-là ne sera pas oubliée. Et toi, Paul, ne dirai je rien de ta part à ma fille ?

La figure du pauvre amoureux s'empourpra.

— Rien, monsieur, répondit-il d'une voix tremblante et baissant les yeux pour cacher son trouble.

Sa mère vint à son aide.

— Dites à Louise que nous l'aimons et la chérissons tous.

— Elle le sait bien, répliqua le notaire en regardant Paul en dessous ; mais cela lui fera plaisir que je le lui redise de nouveau.

N'est-ce pas qu'il avait du cœur et de l'esprit, ce digne et excellent notaire ?

VIII

Ce n'était pas absolument dans le voisinage que se rendait M. Bresson, car, arrivé sur le trottoir, il dit à son cocher :

— Au Palais de Justice !

Qu'allait-il faire par là !

Y était-il appelé par le juge chargé d'instruire l'affaire Robert-Bey ? — Non ! c'était de sa propre initiative qu'il rendait visite au magistrat. Comme celui-ci, il s'était demandé qui avait eu intérêt à la perpétration du crime, et la réponse venue tout naturellement sur ses lèvres lui avait suggéré beaucoup d'idées nouvelles qui devaient, si certaines hypothèses se trouvaient exactes, changer du tout au tout l'avenir de ses amis.

Sa démarche avait donc pour but, d'abord de savoir à quelle phase en était l'affaire, et si des incidents nouveaux ne s'étaient pas produits ; ensuite de mettre le juge par voie d'inductions dans le courant d'idées où il se trouvait lui-même. D'après ses convictions, cette manœuvre devait amener des résultats inattendus.

Disons tout de suite que le notaire était au mieux avec M. Aubry, notre magistrat, et que cette condition lui rendait facile ce qui eût été impossible pour tout autre.

Pendant les quinze jours qui venaient de s'écouler, l'instruction avait subi son cours.

Nous allons tout à l'heure en connaître les incidents.

Ils réservaient une grande surprise à M. Bresson.

Les cabinets des juges d'instruction sont situés dans les bâtiments neufs du Palais de justice et donnent sur une longue galerie où attendent les témoins et les personnes mandées par les magistrats. Chaque cabinet est précédé d'une petite pièce, sorte d'antichambre destinée aux prévenus, qui se tiennent là, escortés d'agents en bourgeois ou de gardes républicains, en attendant leur comparution devant le juge.

M. Bresson remit sa carte à un garçon de bureau, et fut immédiatement reçu.

La pièce était grande, avec deux fenêtres donnant sur une large cour, meublée simplement d'un corps de bibliothèque fermée de rideaux verts, de quelques sièges et d'un bureau à deux tables, séparées au milieu par un casier à tiroir. A gauche, se tenant le magistrat ; à droite, son greffier. Celui-ci est un personnage absolument muet, dont le rôle se borne à écrire, sous la dictée du juge, l'interrogatoire des inculpés et la déposition des témoins.

Au moment de l'entrée du notaire chez le magistrat, M. Aubry était seul. C'était un grand travailleur que ce juge. Il arrivait au Palais bien avant son greffier et avant l'heure des comparutions diverses, et employait les matinées à l'étude de ses dossiers et des rapports des agents chargés des différentes affaires confiées à son instruction.

— Bonjour, Bresson ! dit-il au notaire en lui tendant la main. Est-ce l'ami que vous venez voir, ou le juge ?

— L'un et l'autre, répondit en souriant M. Bresson.

— Supprimons la courtoisie, répliqua malicieusement le juge ; elle n'a point cours ici ; et, puisque c'est au magistrat que vous en avez, prenez un siège et dites-moi ce qui vous amène. Si c'est une déposition, je vais faire appeler mon greffier.

Cela avait été dit sur le ton de la plaisanterie.

— Laissons votre greffier à la lecture de son journal et causons un peu.

— Soit, causons.

— Vous devinez sans doute ce qui me préoccupe, et pourquoi je suis venu à cette heure un peu matinale. Je savais vous trouver ici. Vous êtes un piocheur, vous, Aubry, un magistrat de la vieille roche. On ne vous voit pas le matin au bois et le soir à l'Opéra. Toujours au travail !

— Des compliments !... Vous avez quelque projet insidieux, à coup sûr. Prenez garde, ami Bresson, il y a un article du code qui punit les tentatives de corruption.

— Oh ! dit le notaire, je ne vais pas jusqu'aux « promesses, offres, dons et présents » mentionnés à cet article.

— Oui, vous vous bornez à la flatterie... Le code pénal n'en parle pas, et c'est un tort, car la flatterie est un moyen de corruption souvent plus efficace que les autres. Mais revenons aux choses sérieuses. Pourquoi êtes-vous venu ce matin ? Je m'en doute peut-être. Toutefois, je préfère que vous me le disiez vous-même.

— Eh bien, je voulais savoir où vous en êtes du crime des Petites-Loges.

— L'assassinat de Robert-Bey ?

— Oui ! Vous savez quels liens d'amitié m'unissaient au pauvre défunt, et quel intérêt profond je porte aux déshérités mes amis.

— Vos amis, soit ! Je me souviens, en effet, que vous vous intéressez beaucoup à cette famille.

— Beaucoup plus que je ne saurais le dire.

— Et c'est la seule raison qui motive votre démarche ?

— La seule.

Le juge d'instruction jouait avec un couteau à papier, mais son regard ne quittait pas le visage de son interlocuteur.

— Est-ce bien vrai ? demanda-t-il.

— Oui !... à peu près.

— Et derrière cette réticence que se cache-t-il ?

— Un peu de curiosité, tout simplement. Je voudrais savoir si les juges d'instruction sont aussi habiles que le prétendent certains romanciers.

— Vous lisez donc les romans, vous, Bresson ? demanda le juge avec un fin sourire

— Pourquoi pas ?... Me croyez-vous donc confiné dans le Manuel du parfait notaire ?

— Oh ! que non ! Il y a longtemps je le sais, que le manuel en question n'a rien à vous apprendre... ni le code non plus, car j'estime que vous êtes, à propos de lois, de force à en remontrer à nos meilleures têtes du palais.

— Aubry !...

— Vlan ! en plein visage !... Chacun son tour mon camarade.

M. Aubry avait abandonné son couteau à papier, et, de la main gauche, feuilletait comme par distraction un gros livre — le code vers lequel son regard se glissait parfois.

Tout à coup le volume se trouva ouvert au livre III, titre premier, *Des Successions*.

Il le prit délicatement et le plaça sous les yeux du notaire, en rayant de son ongle l'article 727. (1)

— Eh bien ? fit M. Bresson, comme s'il n'avait pas compris.

— Eh bien, vieux renard, dit le juge d'instruction, voilà à quoi vous pensez... voilà pourquoi vous êtes venu... l'indignité, si ce sont les assassins : car en ce cas, le testament de Robert-Bey reprend toute sa valeur.

— Allons, répliqua le notaire, jouant la confusion, je vois qu'on ne peut rien vous cacher, et je fais des aveux.

(A suivre). Armand Lapointe.

(1) Article 727 : Sont indignes de succéder, et, comme tels, exclus de la succession : 1° celui qui serait condamné pour avoir donné ou tenté de donner la mort au défunt; 2° celui qui a porté contre le défunt une accusation capitale jugée calomnieuse ; 3° l'héritier majeur qui, instruit du meurtre, ne l'aura pas dénoncé à la justice.